

**Réunion tripartite sur les conséquences  
pour l'emploi des fusions et acquisitions  
dans le secteur du commerce**

Genève  
7-11 avril 2003

---

**Résolution concernant les activités futures  
de l'OIT dans le secteur du commerce**

La Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce,

S'étant réunie à Genève du 7 au 11 avril 2003,

Notant que le commerce est une activité économique majeure à l'échelle mondiale et qu'il est souvent le principal pourvoyeur d'emplois dans les pays industrialisés et dans les pays en développement;

Notant que, même si les petites et moyennes entreprises demeurent prédominantes, on observe toutefois une nette tendance à la concentration et à la mondialisation dans le secteur du commerce;

Notant que les principales entreprises du secteur du commerce comptent de plus en plus parmi les plus importants employeurs dans bon nombre de pays;

Notant que le secteur du commerce est un élément déterminant dans l'apparition de marchés mondiaux toujours plus intégrés, où les entreprises du secteur jouent un rôle croissant en matière de décisions relatives au lieu de production, à la fourniture et à la qualité des biens et services, et à leur distribution par les réseaux mondiaux pour satisfaire les besoins des consommateurs et des clients;

Notant que le commerce est une source importante d'emplois, notamment pour la jeunesse et les femmes;

Considérant les besoins de formation et d'apprentissage continu des travailleurs du secteur du commerce qui doivent correspondre aux besoins des entreprises et desdits travailleurs;

Considérant qu'un certain nombre de défis dans le secteur du commerce sont propres audit secteur et qu'à ce titre ils requièrent des approches spécifiques;

Considérant qu'il importe de promouvoir les principes et droits consacrés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, ainsi que dans la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale;

---

Rappelant la résolution sur la création d'un forum restreint de caractère tripartite qui doit se réunir régulièrement et aussi souvent que possible pour dialoguer sur l'évolution du commerce au plan mondial et ses implications pour l'emploi, les conditions de travail et les relations professionnelles, qui avait été adoptée par la Réunion tripartite sur les implications de la mondialisation et de la restructuration du commerce du point de vue des ressources humaines (25-29 octobre 1999);

Notant avec satisfaction la création dudit forum tripartite qui, à sa réunion de novembre 2001, a commencé à élaborer un manuel de directives pratiques sur le dialogue social dans le secteur du commerce,

Adopte, ce onzième jour d'avril 2003, la résolution suivante<sup>1</sup>:

La Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

- 1) affecter des ressources aux activités et aux actions de l'OIT relatives au secteur du commerce, de façon qu'elles correspondent à la taille de l'activité économique, à l'ampleur et à la nature particulière des défis dans les domaines social et du travail propres au secteur, à ses structures toujours plus mondiales, ainsi qu'à sa place dans les relations économiques internationales et le développement durable;
- 2) continuer à soutenir les travaux du forum tripartite restreint de l'OIT sur le commerce qui peut, le cas échéant, recommander des réunions tripartites aux échelons régional et subrégional pour le secteur du commerce.

<sup>1</sup> Cette résolution n'a pas encore été examinée par le Conseil d'Administration du BIT conformément aux procédures en vigueur, et par conséquent ne peut pas être considérée comme étant définitive.